Image not found or type unknown

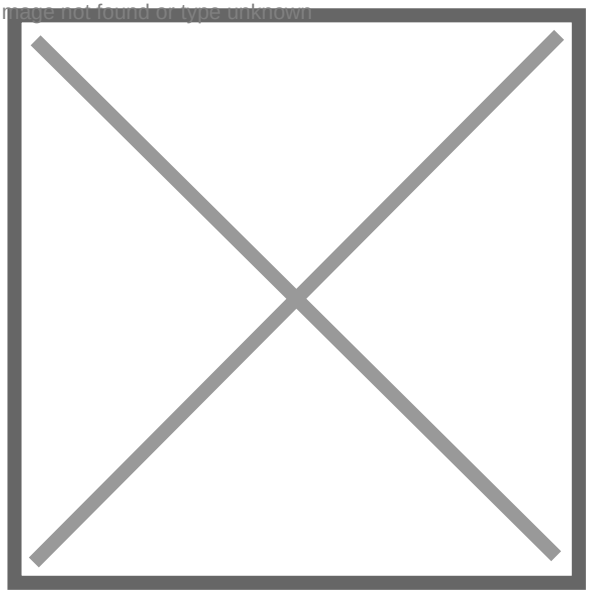

Alcool au volant recour a un avocat

Par **titii77**, le **14/03/2010** à **23:16**

Bonjour,

je viens vers vous car fiancé s'est fait arrêté avec 0,43 mg alcool/air expiré au volant il y a moins d'un mois il n'a jamais eu à faire à la justice, et il a fait l'objet d'un retrait provisoire de permis avec un retrait de 6 point et il passe en jugement dans 3 mois. Nous savons qu'il est vivement conseillé de prendre un avocat afin d'essayer de diminuer la peine encourue, d'autant plus que dans son métier son permis lui est indispensable. le soucis est que le recours à un avocat est au delà de nos moyens financiers. Sauriez vous s'il est possible d'avoir recours à des avocats gratuits dans le cadre d'associations par exemple.
merci

Par **Tisuisse**, le **15/03/2010** à **15:08**

Bonjour,

L'avocat ne sera pas utile pour conserver son permis car la suspension du permis, qu'elle soit administrative ou judiciaire, n'est pas aménageable pour besoins professionnels et ce n'est pas dans les attributions de l'avocat ou du tribunal : c'est automatique.

Les sanctions maxi sont indiquées sur le post-tit "conduite sous alcool".

Par **titii77**, le **15/03/2010** à **23:00**

bonjour

merci beaucoup pour ce conseil, mais est il alors conseillé de prendre un avocat afin d'essayer d'avoir une amende pas trop forte, ou cela dépend il de l'appréciation souveraine du juge avec ou sans avocat?

Par **Tisuisse**, le **15/03/2010** à **23:06**

Le juge est souverain dans ce domaine et, très souvent, compte tenu du nombre de dossier à traiter, donc du peu de temps à consacrer à chaque affaire, les jeux sont déjà faits entre le Procureur et le juge, avant même l'intervention de votre avocat. De plus, pour traiter votre dossier et plaider, votre avocat va mobiliser son personnel et cela va vous coûter plusieurs centaines d'euros, donc les frais de l'avocat seront à ajouter à votre amende. Personnellement, à mon huble avis, le total sera certainement très supérieur à l'amende qui vous sera fixée par le juge.

Par **titii77**, le **15/03/2010** à **23:15**

Je vous remercie beaucoup vous m'avez vraiment bien éclairé.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés